

# Fondation du logement ouvrier, Lausanne : groupes de Tivoli et d'Ouchy

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de  
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **9 (1936)**

Heft 12

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-120336>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Groupe d'Ouchy : Vue du sud est.

Gilliard & Godet, architectes F. A. S.

# FONDATION DU LOGEMENT OUVRIER, LAUSANNE GROUPES DE TIVOLI ET D'OUCHY

Troisième et quatrième périodes de construction

## Groupe de Tivoli

Après avoir construit 48 appartements de deux et trois pièces à la Borde, en deux périodes (1928-29 et 1931-32), la Fondation du logement ouvrier a terminé, le 24 juin 1934, un nouveau groupe locatif à l'avenue de Tivoli. Celui-ci se compose de cinq immeubles contigus, disposés autour d'une grande cour de 25 mètres de largeur, ouverte au sud.

Les entrées donnent toutes sur cette cour, accessible de l'avenue par une rampe et par un escalier.

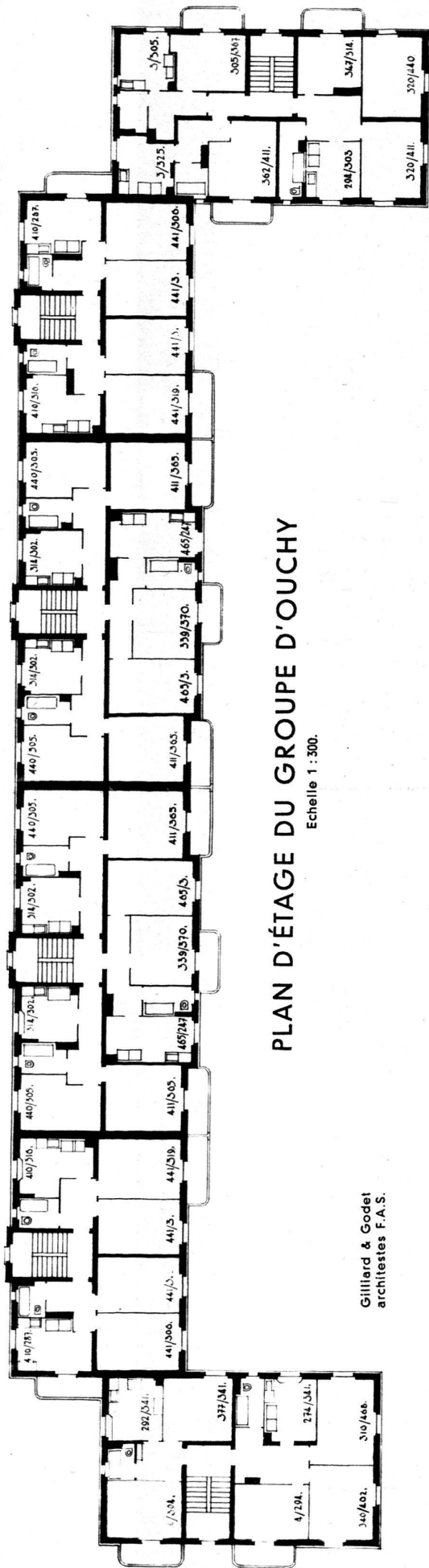
Les 64 appartements, disposés sur cinq étages, se répartissent comme suit :

	3 appartements de 1 pièce, cuisine, bain - W.-C.
43	» 2 » » »
18	» 3 » » »

Le chauffage est assuré par un calorifère dans le vestibule et il y a possibilité d'installer, dans les cuisines, des potagers à bois et à gaz ; dans les bains Piccolo à gaz. Tous les appartements ont à leur disposition une cave et un galetas.

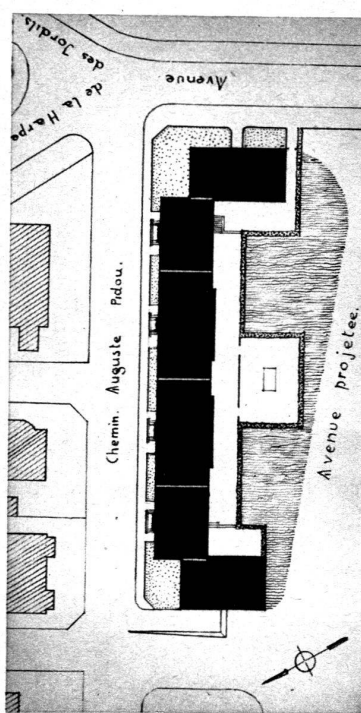
Dans chaque immeuble sont installés une buanderie avec chaudière à circulation et essoreuse et un étendage, indépendamment des étendages extérieurs.

Les loyers, établis d'entente avec la commune, sont les mêmes qu'à la Borde, soit :

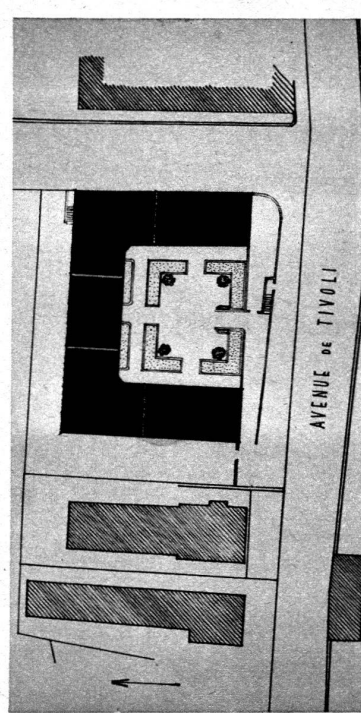


**PLAN D'ÉTAGE DU GROUPE D'OUCHY**  
Echelle 1 : 300.

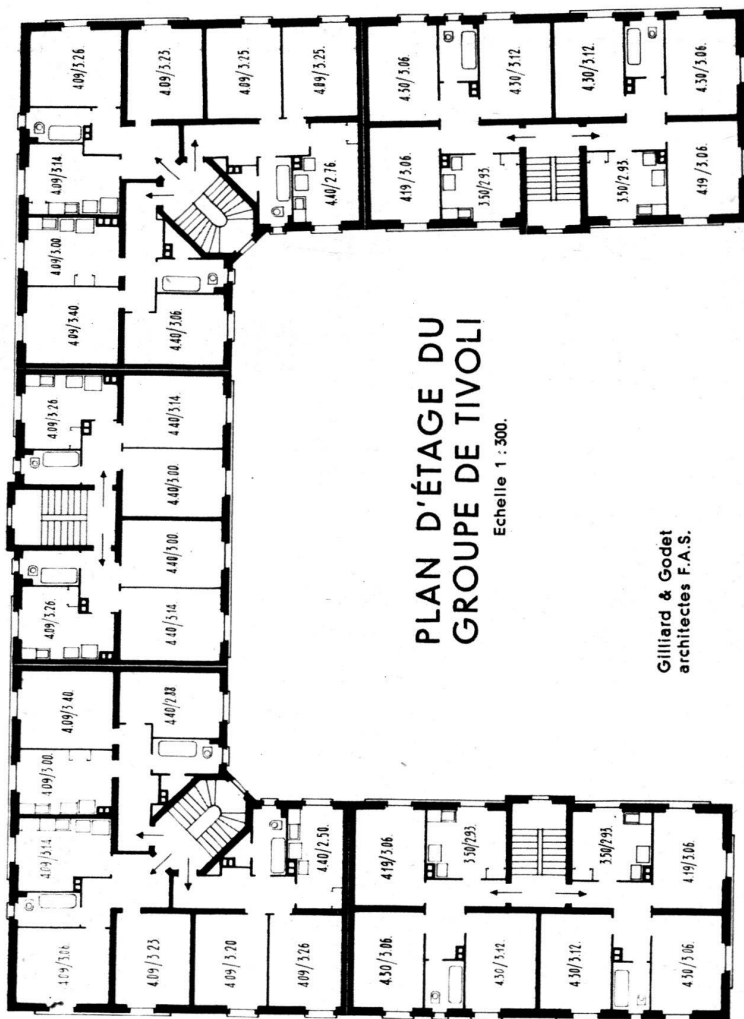
Gillard & Godet  
architectes F.A.S.



Situation  
Ouchy.



Situation  
Tivoli.



**PLAN D'ÉTAGE DU GROUPE DE TIVOLI**  
Echelle 1 : 300.

Gillard & Godet  
architectes F.A.S.



Groupe de Tivoli. Vue du sud, côté avenue de Tivoli.

Gilliard & Godet, architectes F. A. S.

360 fr. (30 fr. par mois) pour les appartements de 1 pièce  
 540 » 45 » » » » 2 »  
 660 » 55 » » » » 3 »

Le total de l'entreprise, soit : construction, supplément pour fondations spéciales, travaux extérieurs et divers, avait été devisé à 654,000 fr. Ce chiffre n'a pas été dépassé. Le prix du mètre cube de construction est de 37 fr.

Les bases sur lesquelles a été établie cette troisième période, avec l'appui de la commune, sont les mêmes qu'à la Borde :

Terrain a été cédé gratuitement par la commune

Hypothèque en premier rang 55 % Fr. 354,200.—

Hypothèque en deuxième rang,  
 prêt communal à 2 % et  
 ½ % d'amortissement 40 % » 257,600.—

Capital social 5 % » 32,200.—

La commune a alloué, en outre, une subvention spéciale de 10,000 fr. pour les frais supplémentaires que la nature du terrain et l'état des lieux ont occasionnés pour les fondations

» 10,000.—

Coût total Fr. 654,000.—

La commune a fait enfin un versement unique d'une somme de 19,200 fr. (3 % du coût de l'entreprise) dont

l'intérêt doit permettre à la société de faire face à divers frais annuels, impôts, etc.

La convention passée avec la commune, pour les conditions que devaient remplir les locataires de la Borde, reste en vigueur pour les Groupes de Tivoli et d'Ouchy. Les logements sont réservés à des familles dont les ressources sont très modestes (gain maximum : 300 fr. par mois).

## Groupe d'Ouchy

Le nouveau groupe inauguré en 1936, à Ouchy, en bordure du chemin Aug.-Pidou, se compose de six bâtiments en ordre contigu, quatre alignés le long de ce chemin et un en retour, à chaque extrémité, formant une vaste cour ouverte sur le lac.

Il comprend au total 74 appartements, soit 12 de 1 pièce, 50 de 2 pièces et 12 de 3 pièces, cuisine et bain-W.-C., répartis sur quatre étages sur rez-de-chaussée.

Les logements d'une pièce sont réservés à des personnes seules ou à des couples sans enfant ; ceux de deux pièces à des ménages avec un enfant ; ceux de trois pièces, enfin, à des familles ayant deux enfants au moins. Tous les logements ont une salle de bains avec chauffe-eau à gaz.

Dans chaque cuisine sont installés, contre un panneau de faïences, l'évier avec son égouttoir et l'amenée du



gaz pour le potager. Un canal de fumée permet l'utilisation d'un potager à bois. Garde-manger avec aération directe sur l'extérieur.

Toutes les chambres, comme la cuisine, du reste, ont une armoire, avec rayonnage nécessaire.

Le chauffage est assuré par un calorifère dans le vestibule. Presque tous les appartements jouissent d'un large balcon avec tente.

Galetas aux combles et caves au sous-sol.

Dans chaque immeuble sont installés une buanderie avec chaudière en cuivre à circulation et essoreuse et un étendage.

Des tape-tapis et des étendages sont également placés au sud, sur une grande terrasse sur laquelle donnent les sorties des sous-sols.

Une partie du terrain est aménagée en place de jeux pour les enfants, avec caisse à sable ; le reste sera gazonné.

Le coût de cette entreprise, à laquelle plus de 40 maîtres d'état ont collaboré, avait été devisé comme suit :

Construction et honoraires	Fr. 627,000.—
Travaux extérieurs . . . . .	» 35,000.—
Divers . . . . .	» 19,860.—
Terrain cédé gratuitement par la commune . . . . .	» —.—
<b>Total . . . . .</b>	<b>Fr. 681,860.—</b>

Le coût d'exécution sera un peu inférieur à ses chiffres. Le financement est prévu de la façon suivante :

Hypothèque 1er rang 55 % soit . . . . .	Fr. 364,100.—
Hypothèque II <sup>me</sup> rang (prise par la commune) 40 % à 2 % + ½ % d'amortissement . . . . .	» 264,800.—
Capital social 4 % à 5 % maximum . . . . .	» 33,100.—
Subvention communale à fonds perdu . . . . .	» 19,860.—
<b>Total . . . . .</b>	<b>Fr. 681,860.—</b>

Les loyers sont fixés comme dans le Groupe de Tivoli, pour les appartements de 2 et de 3 pièces (cuisine comprise). Il est de Fr. 35.— par mois pour les appartements d'une pièce et cuisine.



Groupe d'Ouchy.

Façade sur le chemin Pidou.



Groupe de Tivoli.

Vue du nord.



Groupe d'Ouchy.

Vue du nord-est.